

Communication Financière

AVIS DE REUNION

VALANT AVIS CONVOCATION DES ACTIONNAIRES
À L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

R I S M 
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT & PROPRIÉTAIRE HÔTELIER

SOFITEL
HOTELS & RESORTS

 pullman
HOTELS AND RESORTS



NOVOTEL
HOTELS & RESORTS

 Mercure
HOTELS

ibis
HOTELS

ibis
budget
HOTELS

 ACCOR



R I S M A
SOCIÉTÉ D'INVESTISSEMENT & PROPRIÉTAIRE HÔTELIER

AVIS DE REUNION VALANT AVIS CONVOCATION DES ACTIONNAIRES À L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

AVIS DE CONVOCATION DES ACTIONNAIRES

Les actionnaires de la société RISMA S.A, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1.432.694.700,00 Dhs et dont le siège social est à Casablanca - 97, Boulevard Al Massira Al Khadra, étage 5 et immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous le numéro 98.309 (la « **Société** ») sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra :

Le vendredi 05 juin 2020 à 10 heures
A l'hôtel Novotel Casa City Center
Angle rue Sidi Belyout et rue Zaid Ouhmad
Casablanca

En vue de délibérer et statuer sur l'ordre du jour suivant :

- **Lecture du rapport de gestion du Directoire sur les comptes annuels sociaux et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;**
- **Lecture du rapport du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire et sur les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;**
- **Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux et consolidés et les résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;**
- **Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;**
- **Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;**
- **Quitus aux membres du Directoire, aux membres du Conseil de Surveillance et aux Commissaires aux Comptes ;**
- **Lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;**
- **Approbation des conventions réglementées ;**
- **Ratification de la nomination d'un membre du Conseil de Surveillance en qualité d'indépendant ;**
- **Ratification de la nomination d'un nouveau membre indépendant du Conseil de Surveillance ;**
- **Ratification du renouvellement du mandat des Commissaires aux Comptes ;**
- **Allocation des jetons de présence ;**
- **Questions diverses ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

Chaque propriétaire d'une action peut assister à l'Assemblée Générale Ordinaire. Les propriétaires d'actions au porteur devront déposer au siège social de la Société, ou faire adresser par un intermédiaire habilité, cinq (5) jours avant la réunion de l'Assemblée, les attestations constatant l'inscription en compte de leurs titres.

Conformément à l'article 121 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée par la loi n°20-05 et la loi n° 78-12 et la loi n° 20-19 (la « loi »), toute demande d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour, formulée par les actionnaires détenteurs du pourcentage d'actions prévu par l'article 117 de la loi n°17-95, doit être adressée par les actionnaires au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de dix (10) jours à compter de la date de publication de l'avis de convocation.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire justifiant d'un mandat, par son conjoint ou par un ascendant ou descendant ainsi que par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières. Des formules de pouvoirs sont à la disposition des actionnaires au siège social.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire selon les modalités et conditions prévues par la réglementation en vigueur. Ledit formulaire de vote est remis ou adressé, aux frais de la Société, à tout actionnaire qui en fait la demande par écrit.

Le Directoire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir entendu lecture, approuve dans toutes leurs parties, le rapport du Conseil de Surveillance et le rapport de gestion du Directoire, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019.

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés ; lesdits Comptes faisant apparaître un montant de capitaux propres de **2 101 031 721, 39** Dirhams, dont bénéfice net comptable de **116 462 370, 13** Dirhams.

Après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils lui ont été présentés ; lesdits Comptes faisant apparaître un montant de capitaux propres de **1 640 917 807, 25** Dirhams, dont bénéfice net comptable de **139 988 510, 70** Dirhams.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

RESULTAT NET DE L'EXERCICE	116 462 370,13 DH
RESERVE LEGALE (5%)	5 823 118,51 DH
REPORT A NOUVEAU - EXERCICE ANTERIEUR	98 927 797,45 DH
RESULTAT DISTRIBUABLE	209 567 049,07 DH
SOLDE A AFFECTER EN REPORT A NOUVEAU CUMULE	209 567 049,07 DH

QUATRIEME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserves, aux membres du Directoire, de leur gestion au titre de l'exercice 2019.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserves, aux Commissaires aux Comptes, de l'exercice de leur mandat au titre de l'exercice 2019.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article 95 de la loi 17-95 modifiée et complétée par la loi 20-05, 78-12 et 20-19 relative à la société anonyme, approuve ledit rapport spécial des Commissaires aux Comptes ainsi que lesdites conventions y mentionnées.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la nomination de **Monsieur Hamid BENBRAHIM**, en qualité de membre indépendant du conseil de surveillance de la Société, ayant été désigné en cette qualité aux termes de l'assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 06 avril 2006.

En effet, **Monsieur Hamid BENBRAHIM** remplissant l'ensemble des conditions requises, par l'article 41 bis de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes, l'assemblée générale confirme, en tant que de besoin, que **Monsieur Hamid BENBRAHIM** a été nommé en tant que membre indépendant du conseil de surveillance, au sens de l'article 41 bis de la loi 17-95 par la présente assemblée générale du 5 juin 2020 et ce pour la durée de son mandat.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ratifie la nomination de **Monsieur Amine BENHALIMA** en qualité de nouveau membre indépendant du Conseil de Surveillance de la Société pour une durée de six (6) années.

Le mandat susvisé arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2025.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant l'arrivée à terme du mandat des Commissaires aux comptes, décide de renouveler leur mandat et ce pour une durée de trois (3) exercices.

Les fonctions du Commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale alloue aux membres du Conseil de Surveillance, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle de **Un Million Deux Cent Mille (1.200.000) Dirhams**.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour accomplir les formalités prévues par la loi.

Comptes consolidés au 31 Décembre 2019

Etat de la situation financière consolidée - ACTIF

En MAD milliers	31/12/18	31/12/19
Ecart d'Acquisition	281 505	281 505
Immobilisations Incorporelles	1 022	922
Immobilisations Corporelles	3 049 783	3 015 106
Titres mis en équivalence	51 189	50 812
Autres immobilisations financières	2 258	2 078
Immobilisations Financières	53 447	52 890
Actifs d'impôts différés	106 603	85 022
Total Actif Non Courant	3 492 360	3 435 444
Stocks	28 556	25 683
Clients	108 307	75 270
Autres tiers	158 734	125 903
Trésorerie et équivalence de trésorerie	346 836	220 878
Total Actif Courant	642 433	447 734
Total Actif	4 134 793	3 883 178

Etat de la situation financière consolidée - PASSIF

En MAD milliers	31/12/18	31/12/19
Capital	1 432 695	1 432 695
Primes et réserves	(97 801)	(28 978)
Résultat de l'exercice	100 804	139 989
Capitaux Propres Part Groupe	1 435 698	1 543 705
Intérêts minoritaires	99 157	97 213
Capitaux Propres	1 534 855	1 640 918
Autres dettes à long terme	1 693 854	1 368 894
Provisions à caractère non courant	2 738	2 952
Total Passif Non Courant	1 696 592	1 371 847
Fournisseurs	271 862	246 526
Autres tiers et impôt société	247 967	224 889
Provisions à caractère courant	78 674	87 504
Dettes financières à court terme (y.c location financement)	192 019	234 246
Banques	112 824	77 248
Total Passif Courant	903 345	870 413
Total PASSIF	4 134 793	3 883 178

Compte de résultat consolidé

En MAD milliers	31/12/18	31/12/19
Chiffre d'affaires	1 551 079	1 424 968
Charges d'exploitation	(1 046 943)	(930 789)
Résultat Brut d'Exploitation	504 137	494 179
Loyers	(53 596)	(25 590)
Excédent brut d'exploitation	450 541	468 589
Amortissements et provisions	(191 121)	(204 297)
Résultat d'exploitation	259 420	264 292
Résultat financier	(108 742)	(103 801)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	10 006	18 103
Résultat avant impôt	160 684	178 594
Produits et charges non récurrents	1 355	18 414
RÉSULTAT OPERATIONNEL AVANT IMPOT	162 039	197 009
Impôts	(48 469)	(43 358)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	113 570	153 651
Intérêts minoritaires	(12 767)	(13 662)
Résultat Net part du Groupe	100 804	139 989
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	14 326 947	14 326 947
Résultat net par action (en MAD)	7	10
Résultat net dilué par action (en MAD)	7	10
DIVIDENDE PAR ACTION (en MAD)	N/A	N/A

Autres informations

Durant l'année 2019, la société RISMA S.A absorbante a reçu, au nom de la société Marrakech Plaza S.A absorbée, un avis de vérification pour un contrôle fiscal, à l'issue de l'opération de fusion-absorption réalisée en 2018. Les impôts et périodes dudit contrôle sont: l'IS et l'IR pour les exercices 2015 à 2017, la TVA pour les exercices 2011 à 2017, et la CNSS pour l'exercice 2015. En décembre 2019, la société RISMA S.A a reçu la première lettre de notification, à laquelle, elle a répondu en rejetant l'intégralité des chefs de redressements proposés. A la clôture de l'exercice 2019, la société RISMA S.A. a constitué une provision qui correspond à sa meilleure estimation du risque encouru.

La pandémie liée à la maladie du COVID-19 n'a pas eu d'impact sur les comptes au 31 décembre 2019 mais elle a aujourd'hui des retombées significatives sur le secteur de l'hôtellerie à l'échelle nationale et internationale. De ce fait, RISMA prévoit également des impacts significatifs sur ses comptes de l'exercice 2020.

Rapports des commissaires aux comptes



Aux Actionnaires
RISMA S.A.
97, Boulevard Massira El Khadra
Casablanca

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints, de la société **Risma S.A.** et de ses filiales (Groupe RISMA) comprenant l'état de la situation financière au 31 décembre 2019, le compte de résultat consolidé, le compte de résultat global consolidé, l'état de variation des capitaux propres consolidé et le tableau des flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant des capitaux propres consolidés de KMAD 1.640.918 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 153.651. Ces états ont été arrêtés par le Directoire le 23 mars 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS). Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

A notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note 34 qui fait état du contrôle fiscal dont a fait l'objet le Groupe Risma S.A (Absorbante) au nom de la société Marrakech Plaza S.A. (Absorbée) au cours de l'exercice 2019.
- La note 33, événements postérieurs à la clôture, relative à l'impact de la crise sanitaire Covid-19.

Pour les événements survenus et les éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des états de synthèse relatifs aux effets de la pandémie de Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Casablanca, le 27 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON
FIDAROC GRANT THORNTON
47, rue Abd el Wahd Abd el Wahd
20 000 Casablanca
Maroc
Tél : +33 522 42 40 50 Fax : +33 522 29 66 70
Faïçal MEKOUAR
Associé

DELOITTE AUDIT
Deloitte Maroc
47, rue Abd el Wahd Abd el Wahd
20 000 Casablanca
Maroc
Sakina BENSOUA KORACHI
Associé

